

Actualités de l'ORMR : rappel relatif aux évaluations, possibilités offertes auprès du Conseil consultatif des parties prenantes (CCPP), rappel de l'échéance du programme de réduction des droits

Évaluations annuelles des politiques et des procédures

L'ORMR souhaiterait rappeler aux titulaires et aux exploitants l'obligation à laquelle ils sont tenus de mener des évaluations des politiques et procédures de leur maison de retraite sur une base annuelle, celles-ci pouvant faire l'objet d'un examen lors des inspections de l'ORMR.

Les maisons de retraite doivent effectuer des évaluations annuelles des politiques et des procédures pour les domaines suivants :

- Planification d'urgence
- Soins de la démence
- Programme d'administration de médicaments

Les maisons de retraite doivent également effectuer des analyses annuelles des incidents dans les domaines suivants :

- Incidents de maltraitance
- Incidents de chute
- Erreurs d'administration de médicaments
- Soins de continence
- Plaintes (Remarque : doivent être remplies sur une base trimestrielle)

Les évaluations peuvent être réalisées à tout moment de l'année. Les évaluations doivent comprendre une analyse des politiques et procédures de la maison de retraite, y compris une méthode de suivi avec un enregistrement de tous les incidents et la mesure prise pour empêcher que des incidents similaires ne se produisent à l'avenir. Les maisons de retraite peuvent réaliser ces évaluations au format de leur choix du moment que les domaines susmentionnés y figurent.

Pour toute question relative aux évaluations, veuillez composer le 1 855 275-7472 ou envoyer un courriel à l'adresse info@rhra.ca.

Possibilité offerte aux résidents auprès du Conseil consultatif des parties prenantes (CCPP) de l'ORMR

L'ORMR est heureux de présenter une possibilité offerte à un résident ou à une résidente qui souhaite faire part de son point de vue sur la vie dans une maison de retraite. Le Conseil consultatif des parties prenantes (CCPP) de l'ORMR cherche un représentant ou une représentante des résidents voulant rejoindre le conseil. Ce poste peut convenir particulièrement aux résidents ayant de l'expérience en matière de politiques, de gouvernement ou en tant que membre d'un conseil des résidents. Seules les personnes qui résident actuellement dans une maison de retraite agréée en Ontario peuvent postuler à ce rôle bénévole.

Le CCPP donne des conseils en la matière en lien avec le mandat de l'ORMR. Composé de membres de différents secteurs, le CCPP est nommé par le conseil d'administration de l'ORMR. Il se réunit quatre fois par an pour prendre part à des discussions fructueuses et conseiller les dirigeants de l'ORMR.

Pour postuler, nous demandons aux résidents de bien vouloir remplir le [Formulaire de candidature à la nomination au CCPP \(SAC Application Form - en anglais seulement\)](#) et de le soumettre à l'ORMR par courriel à l'adresse residents@rhra.ca. Les personnes intéressées peuvent joindre un CV à leur candidature.

L'ORMR encourage les exploitants à communiquer ce renseignement aux résidents qui souhaiteraient postuler.

Pour toute question, veuillez envoyer un courriel à l'adresse residents@rhra.ca.

Échéance du programme de réduction des droits

Rappel : les maisons de retraite faisant une demande de [programme de réduction des droits](#) de l'ORMR doivent soumettre le [formulaire de demande](#) à l'ORMR ainsi que tous les documents requis avant le 31 janvier 2023 afin de pouvoir bénéficier du programme.

Pour toute question concernant le formulaire à remplir, veuillez communiquer avec Jason Ramnanan, gestionnaire associé des plaintes et des services à la clientèle de l'ORMR, en envoyant un courriel à Jason.Ramnanan@rhra.ca ou en composant le 416 440-3592.